

## GOVERNANCE ALIMENTAIRE

# Renforcer les approches multipartites inclusives dans la gouvernance alimentaire

26 February 2026

### 10 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

- SDG2** ZERO HUNGER
- SDG3** HEALTH & WELL-BEING
- SDG5** GENDER EQUALITY
- SDG6** WATER & SANITATION
- SDG10** REDUCED INEQUALITIES
- SDG13** CLIMATE ACTION
- SDG14** LIFE BELOW WATER
- SDG15** LIFE ON LAND
- SDG16** PEACE & JUSTICE
- SDG17** PARTNERSHIPS

### 4 GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORKS

- GBF1** AREA PLANNING
- GBF3** 30% CONSERVATION
- GBF19** BIODIVERSITY FINANCING
- GBF22** PARTICIPATION & JUSTICE

### 4 GLOBAL ADAPTATION TARGETS

- GGA9D** ECOSYSTEMS
- GGA9B** FOOD & AGRICULTURE
- GGA9F** LIVELIHOODS
- GGA9A** WATER & SANITATION

Les questions relatives aux systèmes alimentaires sont complexes et interdépendantes, mais historiquement, les processus politiques et les dispositifs de gouvernance en matière d'alimentation, de climat, de conservation de la nature et de gestion des terres fonctionnaient en silos. Par exemple, les politiques visant à traiter les questions nutritionnelles sont souvent gérées par les ministères de la santé, tandis que les questions liées au climat sont souvent administrées par le ministère de l'énergie ou de l'industrie, ou par les décideurs environnementaux parallèlement aux questions de biodiversité. Il est difficile d'identifier et de gérer les compromis entre les dimensions sociales, économiques et environnementales. Les déséquilibres de pouvoir dans les systèmes alimentaires, ainsi que les verrouillages et les dépendances historiques, exacerbent cette complexité. Les déséquilibres de pouvoir entre les acteurs peuvent souvent entraîner l'exclusion des groupes marginalisés du processus décisionnel, des inégalités, l'exploitation, la malnutrition et l'insécurité alimentaire.

La collaboration multipartite est un élément important pour garantir une approche holistique, équitable et inclusive de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques visant à transformer les systèmes

alimentaires. [La collaboration multipartite](#) (MSC) désigne les accords de collaboration entre des parties prenantes issues de deux ou plusieurs sphères différentes de la société (par exemple, le secteur public, le secteur privé et/ou la société civile) qui mettent en commun leurs ressources, partagent les risques et les responsabilités afin de résoudre un problème commun, gérer les conflits et/ou élaborer des visions communes. La MSC permet d'intégrer des perspectives diverses, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, qui possèdent souvent des connaissances précieuses et une expérience pratique, notamment en matière de pratiques de production alimentaire respectueuses de la nature dans les paysages qu'ils habitent traditionnellement.

## Videos

[Une approche communautaire globale pour restaurer les pâturages dégradés au Pérou](#) Pérou

[Aider les communautés autochtones à préserver leurs terres contre la conversion à l'agriculture intensive au Brésil](#) Brésil

[Regrouper les terres pour autonomiser les petits exploitants et améliorer la production au Kenya](#) Kenya

[Politique nationale visant à éliminer les intrants synthétiques et à créer un système agricole présentant de multiples avantages en Inde](#) Inde

[Former la prochaine génération de combattants contre le gaspillage alimentaire aux États-Unis](#)

## Mesures concrètes à mettre en œuvre

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont élaboré conjointement un guide sur la manière d'améliorer la collaboration entre les différentes parties prenantes afin de transformer les systèmes alimentaires de manière durable. Les mesures suivantes constituent un résumé de ce guide. Pour connaître les étapes détaillées et les exemples, veuillez consulter [le guide](#).

- Favoriser une participation large et inclusive de toutes les parties prenantes :
  - En accordant une attention particulière aux personnes traditionnellement exclues et marginalisées du processus décisionnel, il convient d'impliquer différents groupes de parties prenantes des systèmes alimentaires (par exemple, les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les groupes communautaires, locaux et autochtones, les ONG, les consommateurs, les organisations représentant les producteurs, les travailleurs des systèmes alimentaires, les communautés internationales et les bailleurs de fonds, les universités et les institutions scientifiques, ainsi que les médias).
  - Garantir une représentation inclusive de toutes les parties prenantes en évaluant et en équilibrant dès le départ la représentation autour de la table, à différentes échelles et niveaux d'engagement, grâce à une cartographie et une analyse complètes des systèmes alimentaires et des parties prenantes.
  - Réalisez une cartographie détaillée des parties prenantes, en explorant les motivations de chacune d'entre elles à s'engager. L'analyse peut inclure une dimension politico-économique afin de comprendre les rapports de force et les intérêts des différents acteurs dans le maintien ou le changement de la situation actuelle. Cette vision nuancée guide les stratégies visant à gérer les résistances potentielles et identifie les alliances favorables à la collaboration.
- Veiller à ce que les parties prenantes aient une bonne compréhension du système alimentaire :
  - Définir les caractéristiques des évaluations des systèmes alimentaires : cela peut inclure l'analyse du système alimentaire et agricole et de ses impacts, l'analyse des politiques et des initiatives, l'analyse des institutions existantes au sein du système alimentaire et des recommandations concernant les domaines prioritaires et les réponses politiques.

- Choisissez la méthodologie appropriée en fonction des ressources financières et humaines disponibles pour évaluer les systèmes alimentaires, par exemple en utilisant la [boîte à outils d'aide à la décision](#) pour [les systèmes alimentaires](#) afin de procéder à une évaluation complète des systèmes alimentaires.
- Veiller à la pleine intégration de la biodiversité et de ses multiples valeurs pour les systèmes alimentaires dans la gouvernance alimentaire. Impliquer les organisations de conservation dans l'espace politique des systèmes alimentaires et intégrer des indicateurs de biodiversité dans les évaluations des systèmes alimentaires.
- Favoriser une collaboration inclusive et efficace :
  - Mettre en place une structure de gouvernance pour les initiatives MSC. Celle-ci peut comprendre un comité directeur, des groupes de travail et des équipes spécialisées, ainsi qu'une structure de soutien qui peut être basée dans une organisation neutre ou une entité indépendante. La structure de gouvernance doit être adaptée en fonction des structures de pouvoir, des points d'entrée dans les systèmes, des institutions impliquées, des ressources et des capacités. Lors de la mise en place d'une structure de gouvernance, il convient de prendre en compte la gestion des préjugés, la garantie de l'inclusivité et l'élaboration de processus décisionnels fondés sur la recherche d'un consensus.
  - Mettre en place une stratégie de communication et privilégier une bonne facilitation afin de garantir que toutes les parties prenantes soient informées et entendues.
  - Gérer les déséquilibres de pouvoir en renforçant les capacités des parties prenantes à s'engager activement. Cela peut être réalisé en garantissant un environnement propice à l'engagement, en stimulant l'action collective, en évaluant les déséquilibres de pouvoir et en développant les compétences et les aptitudes nécessaires à la collaboration.
  - Résolez les conflits en développant une identité collective commune et en utilisant des techniques telles que la désescalade synchronisée et la médiation.
- Définir une boussole et une feuille de route :
  - Il est essentiel de définir une vision et une stratégie communes à toutes les parties prenantes, car cela favorise la résilience et la capacité à faire face aux changements politiques, améliore la cohérence des politiques et facilite une meilleure communication.
  - Lors de l'élaboration d'une stratégie, définissez une théorie du changement comme une approche utile pour gérer la complexité, par exemple le lien entre l'alimentation, le climat, la biodiversité et l'eau à tous les niveaux de gouvernance.
  - Passer de la stratégie à l'action en fixant des objectifs clairs, un ensemble de mesures et d'instruments pour atteindre les objectifs et un cadre institutionnel bien défini.
  - S'engager dans un processus continu de suivi, d'évaluation et d'apprentissage participatifs afin de tirer des enseignements pour apporter les ajustements nécessaires à la stratégie. Les critères d'évaluation d'une initiative doivent inclure la pertinence, l'efficacité, l'impact, la cohérence, l'efficacité et la durabilité.
- Assurer la pérennité de la collaboration :
  - Assurer l'institutionnalisation par le biais d'une forme juridique d'enregistrement, d'une structure de gouvernance et d'un financement.
  - Financer une collaboration multipartite inclusive afin d'assurer sa durabilité, en diversifiant idéalement les sources de financement.

---

## Mesures favorisant la gouvernance

---

Des mesures de gouvernance efficaces telles que celles décrites ci-dessous sont essentielles pour promouvoir

des approches inclusives et multipartites de la gouvernance alimentaire :

- Créer des espaces civiques démocratiques garantissant à toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés, une plateforme leur permettant de participer à la prise de décision.
- Mettre en place des mécanismes transparents de suivi et de responsabilisation afin d'évaluer les performances et le caractère inclusif des cadres de gouvernance alimentaire.
- Concevoir des systèmes de soutien à long terme dans les secteurs public, privé et civil pour favoriser la collaboration entre les différentes parties prenantes.
- Renforcer la capacité des parties prenantes marginalisées à participer efficacement grâce à une planification fondée sur les droits, à l'autonomisation juridique et à des initiatives menées par les communautés.
- Favoriser l'intégration horizontale entre les ministères afin de remédier aux chevauchements sectoriels et de faciliter l'élaboration de politiques cohérentes.
- Créer des comités interministériels ou désigner un ministère chef de file chargé de la coordination afin d'assurer la cohérence des politiques relatives au système alimentaire.
- Donner la priorité à la gouvernance territoriale afin de répondre aux besoins locaux et de nouer des partenariats aux niveaux régional et communautaire.
- Mettre en place [des conseils alimentaires](#), des partenariats paysagers et des collaborations entre villes et régions afin d'élaborer des stratégies à long terme pour la gouvernance alimentaire.
- Intégrer les droits humains, tels que le droit à l'alimentation et à la nutrition, dans les mécanismes de gouvernance afin de garantir un accès équitable et de protéger les populations vulnérables.
- Réformer les dépenses publiques et créer des mécanismes tels que les évaluations des flux financiers afin d'aligner les systèmes financiers sur les objectifs d'un système alimentaire durable.
- Développer de nouveaux modèles financiers, tels que les banques territoriales, afin de soutenir les investissements intersectoriels et les initiatives axées sur la biodiversité.
- Promouvoir la cohérence des politiques en alignant les lois et les mesures incitatives sur des pratiques durables et respectueuses de la biodiversité.

---

## Outils et guides pour la mise en œuvre

---

Les outils et guides visant à soutenir le renforcement d'approches inclusives et multipartites en matière de gouvernance alimentaire peuvent inclure :

### Outils

#### **Centre international de la pomme de terre (CIP) Analyse participative des voies d'impact (PIPA) : une méthode pratique pour la planification et l'évaluation de projets**

Le PIPA est une approche pratique de planification, de suivi et d'évaluation développée pour être utilisée dans le cadre de projets complexes dans les secteurs de l'eau et de l'alimentation.

Lien : <https://cgospace.cgiar.org/server/api/core/bitstreams/00ed3708-9e07-402b-b7de-670b6746e7bc/content>

#### **PNUE, FAO et PNUD Repenser nos systèmes alimentaires : guide pour une collaboration multipartite**

L'annexe 1 du guide du PNUE, de la FAO et du PNUD présente un ensemble d'outils et de ressources pour le suivi,

l'évaluation et l'apprentissage à chaque étape du processus de collaboration multipartite, notamment des outils visant à favoriser une large participation multipartite, la cartographie et l'analyse des systèmes alimentaires, la promotion d'une collaboration inclusive et efficace, la définition d'une boussole et d'une feuille de route, et la garantie de la durabilité de la collaboration.

Lien : <https://wedocs.unep.org/items/2b678d87-9250-4f5e-977b-742f27ca7638>

## Guides

### **Suivi et évaluation participatifs (PM&E) de la FAO avec les éleveurs : bilan des expériences**

Ce guide passe en revue les expériences documentées, y compris la littérature « grise », sur le PM&E avec les éleveurs et autres détenteurs de bétail. Le PM&E consiste à impliquer les principales parties prenantes, telles que les communautés locales, dans le suivi et l'évaluation des programmes ou projets. Cette approche est de plus en plus reconnue pour sa capacité à renforcer l'appropriation des programmes, à améliorer la responsabilité et à promouvoir la durabilité dans la transformation des systèmes alimentaires.

Lien : <https://openknowledge.fao.org/items/2270986d-7436-4a8b-a4b3-9c89bc3c4ced>

## Synergies

Le renforcement des approches multipartites inclusives dans la gouvernance alimentaire peut également contribuer à faire progresser les objectifs du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KM-GBF) et des objectifs de développement durable (ODD).

### **Avantages liés à l'atténuation des changements climatiques**

La collaboration multipartite dans le domaine de la gouvernance alimentaire peut entraîner des avantages considérables en matière d'atténuation en favorisant des pratiques holistiques, efficaces sur le plan des ressources et durables dans l'ensemble du système alimentaire.

### **Avantages de l'adaptation au changement climatique**

Parmi les sept domaines clés d'adaptation proposés dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, le renforcement des approches inclusives et multipartites en matière de gouvernance alimentaire peut contribuer directement à :

- **Objectif 9a (Eau et assainissement)** : La gouvernance alimentaire est étroitement liée à la gestion de l'eau, car l'agriculture durable repose sur un approvisionnement en eau et un assainissement résilients au changement climatique. Les approches participatives peuvent contribuer à [lutter contre la pénurie d'eau et à garantir l'accès à une eau salubre](#) face aux effets du changement climatique, en permettant des réponses rapides et inclusives aux menaces locales qui pèsent sur la sécurité hydrique.
- **Cible 9b (Alimentation et agriculture)** : Des approches de gouvernance inclusives sont essentielles pour garantir un accès équitable à [une alimentation et une nutrition adéquates pour tous](#). Une collaboration inclusive entre les différentes parties prenantes est également nécessaire pour soutenir la conception judicieuse et l'adoption efficace de pratiques de production durables et régénératrices, et faciliter des interventions équitables visant à renforcer la résilience des systèmes

alimentaires face aux impacts climatiques.

- **Objectif 9d (Écosystèmes) :** La participation de multiples parties prenantes favorise [l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les solutions fondées sur la nature](#), permettant ainsi à différentes parties prenantes de collaborer pour la gestion, la restauration et la conservation des écosystèmes qui sous-tendent les systèmes alimentaires.
- **Objectif 9f (Moyens d'existence) :** Le renforcement de la gouvernance alimentaire grâce à une collaboration inclusive entre les différentes parties prenantes peut garantir que les interventions dans les systèmes agricoles et alimentaires portant sur des aspects tels que la protection des écosystèmes contre le détournement, les pratiques de production alimentaire, la transformation et le transport des aliments, etc., ne perturbent pas [les moyens d'existence](#), mais [les soutiennent et les améliorent](#), en particulier pour les groupes et les communautés vulnérables.

## Avantages liés à la biodiversité

Les mesures prises dans le cadre de cette option stratégique peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs du KM-GBF, notamment :

- **Objectif 1 (Planifier et gérer tous les domaines afin de réduire la perte de biodiversité) :** Une collaboration inclusive entre les différentes parties prenantes rassemble divers groupes, notamment les secteurs public et privé, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, afin qu'ils participent à l'aménagement du territoire. Cette approche collective est fondamentale pour atteindre [l'objectif de la cible 1](#), qui consiste à garantir que les changements dans l'utilisation des terres et des mers soient gérés de manière efficace et participative, dans le respect des droits et des connaissances de toutes les parties prenantes.
- **Objectif 3 (Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers) :** Une gouvernance inclusive favorise une gestion équitable des zones protégées, comme [le prévoit l'objectif 3](#), en associant toutes les parties prenantes concernées aux processus décisionnels. Cela renforce l'efficacité des efforts de conservation et garantit que les droits et les contributions des peuples autochtones et des communautés locales sont reconnus et respectés.
- **Objectif 19 (Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité à partir de toutes les sources, dont 30 milliards de dollars par le biais du financement international) :** Les approches multipartites inclusives peuvent contribuer de manière significative à l'augmentation des ressources financières consacrées à la conservation de la biodiversité. [En favorisant les partenariats et la diversification des sources de financement](#), ces approches peuvent aider à mobiliser et à aligner les financements sur les objectifs et les cibles du KM-GBF.
- **Objectif 22 (Garantir la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité pour tous) :** Le renforcement des approches multipartites inclusives [soutient directement cet objectif](#) en créant des plateformes permettant aux groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes et les communautés autochtones, de participer activement aux processus décisionnels liés à la biodiversité. Cette inclusivité conduit à une gouvernance plus complète et plus efficace et à de meilleurs résultats en matière de biodiversité.

## Autres avantages en matière de développement durable

Ce [rapport](#) et cette [note d'orientation](#) donnent un aperçu de la manière dont les approches multipartites inclusives en matière de gouvernance alimentaire peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs ODD en :

- **ODD 2 (Faim « zéro ») :** améliorer le ciblage des stratégies visant à garantir la disponibilité et l'accessibilité financière des denrées alimentaires pour les groupes vulnérables.
- **ODD 3 (Bonne santé et bien-être) :** promouvoir un accès équitable à une alimentation saine et durable, ainsi que des pratiques de production alimentaire durables, par exemple des approches agroécologiques, qui minimisent les effets négatifs sur la santé.
- **ODD 5 (Égalité entre les sexes) :** autonomiser les femmes en garantissant leur représentation

dans les processus décisionnels et en s'attaquant aux obstacles systémiques à l'égalité entre les sexes dans les systèmes alimentaires.

- **ODD 6 (Eau propre et assainissement)** : améliorer l'accès équitable à l'eau potable pour l'agriculture et l'assainissement et promouvoir la collaboration en vue de l'adoption de pratiques de gestion durable de l'eau.
- **ODD 10 (Réduire les inégalités)** : réduire les inégalités en donnant la priorité aux populations vulnérables, en s'attaquant aux facteurs systémiques d'inégalité et en garantissant un accès équitable aux ressources et aux opportunités dans tous les systèmes alimentaires.
- **ODD 13 (Action pour le climat)** : promouvoir les collaborations afin d'adopter une agriculture résiliente au climat, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'intégrer les systèmes alimentaires dans les politiques climatiques.
- **ODD 14 (Vie aquatique)** : promouvoir la protection équitable et efficace des écosystèmes marins en luttant contre la surpêche, en réduisant la pollution de l'eau et en encourageant l'aquaculture durable.
- **ODD 15 (Vie terrestre)** : promouvoir la protection équitable et efficace des habitats terrestres riches en biodiversité, lutter contre la déforestation et autres formes de conversion des terres, et promouvoir des pratiques d'utilisation durable des terres.
- **ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)** : renforcer les institutions en favorisant des processus décisionnels participatifs qui incluent les groupes marginalisés.
- **ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)** : renforcer les partenariats mondiaux en facilitant la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés locales afin d'aligner les actions sur les objectifs de développement durable.

---

## Principaux défis liés à la mise en œuvre, externalités négatives potentielles et compromis

---

Une conception et une mise en œuvre efficaces sont essentielles à la réussite des interventions et des projets visant à renforcer les approches multipartites inclusives dans la gouvernance alimentaire. Cependant, ces efforts se heurtent souvent à divers obstacles techniques et non techniques, tels que :

- Collaboration entre les [secteurs privé et public](#): La méfiance et les tensions entre les secteurs privé et public persistent, le secteur privé privilégiant souvent la concurrence à la collaboration.
- [Avantages commerciaux déloyaux](#) pour les entreprises : les entreprises peuvent accéder à des informations grâce à des initiatives de collaboration multipartites qui leur offrent des avantages commerciaux déloyaux.
- Les préjugés et l'exclusion des communautés marginalisées dans les processus décisionnels en l'absence de structures et de processus de soutien facilitant leur participation.
- Le risque de renforcer plutôt que d'atténuer les déséquilibres de pouvoir dans les systèmes alimentaires.
- [Conflit d'intérêts](#): Des intérêts divergents et des priorités contradictoires entre les parties prenantes peuvent entraver les progrès. Des agendas concurrents et la poursuite d'objectifs individuels peuvent créer des tensions, rendant difficile l'obtention d'un consensus sur des objectifs communs.
- Manque de représentation : une représentation incomplète ou inégale des parties prenantes concernées peut conduire à l'adoption de politiques qui ne tiennent pas compte des intérêts de toutes les parties concernées et peuvent perpétuer les inégalités.
- [Défis liés à la coordination](#): La coordination entre divers intervenants ayant des structures organisationnelles, des styles de communication et des cultures différents peut s'avérer complexe.

Cela peut entraîner des problèmes de communication, des malentendus et des difficultés à harmoniser les actions et les stratégies.

- **Prise de décision lente** : parvenir à un consensus entre plusieurs parties prenantes peut prendre beaucoup de temps. Des retards dans la prise de décision peuvent survenir lorsque les participants mènent des négociations, ce qui ralentit les temps de réponse, ce qui peut être critique dans des situations dynamiques.
- **Disparités entre les capacités des parties prenantes** : les différences en matière de connaissances techniques, de ressources et de capacités entre les parties prenantes peuvent entraîner un déséquilibre dans la représentation au sein des processus décisionnels.
- **Intensité des ressources** : La gestion d'une collaboration multipartite nécessite beaucoup de temps, d'efforts et de ressources. La coordination des réunions, l'animation des discussions et la garantie d'un engagement continu peuvent mettre à rude épreuve les ressources des organisations impliquées.
- **Responsabilité limitée** : La diffusion des responsabilités entre de nombreux intervenants peut rendre difficile la responsabilisation de personnes ou d'organisations spécifiques quant aux résultats. Ce manque de responsabilisation peut nuire à la mise en œuvre efficace des initiatives convenues.
- **Résistance au changement** : les parties prenantes peuvent résister aux changements qui ont une incidence sur leurs intérêts, en particulier si elles estiment que leurs préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte. Il peut être difficile de surmonter cette résistance et de garantir l'adhésion aux objectifs communs.
- **Perte de concentration** : avec de nombreuses voix et perspectives différentes, il existe un risque de perdre de vue les objectifs fondamentaux de la collaboration. Il est essentiel de trouver un équilibre entre l'inclusivité et un programme clair et défini afin d'éviter toute dérive par rapport à la mission initiale.
- **Défis juridiques et réglementaires** : Il peut être complexe de s'y retrouver dans les cadres juridiques et réglementaires qui régissent les différentes parties prenantes. Garantir la conformité avec diverses exigences juridiques peut poser des défis et nécessiter des négociations minutieuses.

---

## Mesures visant à minimiser les défis, les externalités négatives potentielles et les compromis

---

L'adoption d'une stratégie globale et intégrée visant à renforcer la participation inclusive de multiples parties prenantes aux interventions en matière de gouvernance alimentaire peut aider à gérer les compromis et à surmonter les obstacles lors de la mise en œuvre, en intégrant les mesures clés suivantes :

- Appliquer les principes recommandés pour gérer [les conflits d'intérêts](#), tels que la tenue d'un registre officiel des conflits d'intérêts potentiels, la communication avec les partenaires sur les conflits d'intérêts possibles et la garantie de la transparence dans la prise de décision interne.
- Analyser [les compromis sociaux, économiques et environnementaux](#) afin d'identifier la combinaison adéquate de politiques et de pratiques permettant de les minimiser, voire de générer des « avantages ».
- Remédier aux déséquilibres de pouvoir par des mesures telles que des incitations visant à [stimuler et à protéger l'action collective](#).
- Mettre en place des procédures synchronisées de [désescalade](#), de [médiation](#) et de [résolution des conflits](#) afin de traiter les divergences d'intérêts entre les parties prenantes.
- Établir et promouvoir un langage et un cadre de communication communs et facilement compréhensibles pour toutes les parties prenantes.

# Outils, indicateurs et cadres de suivi

Des outils de suivi complets, des indicateurs clairement définis et des cadres bien structurés sont essentiels pour suivre et évaluer avec précision la mise en œuvre et les résultats des approches multipartites inclusives renforcées en matière de gouvernance alimentaire, y compris celles liées aux objectifs en matière de biodiversité et de climat.

## Indicateurs permettant de suivre les résultats en matière de biodiversité

Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont convenu d'un [ensemble complet d'indicateurs principaux, composants et complémentaires](#) pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du KM-GBF. Certains de ces indicateurs pourraient également servir à suivre la mise en œuvre de cette option stratégique. Ces indicateurs sont les suivants :

Cible KM-GBF	Indicateur d's binaire ou titre	Désagréations facultatives	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 1	1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici 2030			
Cible 3				3.CY.5 Nombre de zones protégées ayant réalisé une évaluation au niveau du site en matière de gouvernance et d'équité

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagréga tions facultat ives	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 19				<p>D.CY.6 Financement international destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.7 Financement international destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.8 Financement international destiné aux objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.11 Financement national destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.12 Financement national destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.13 Financement national destiné à la réalisation des objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.14 Financement privé destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.15 Financement privé destiné aux jeunes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.16 Financement privé destiné aux objectifs politiques en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes dans le cadre d'activités liées à la biodiversité</p> <p>D.CY.17 Financement privé mobilisé pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes</p>

Cible KM-GBF	Indicateur d' s binaire ou titre	Désagrégrations facultatives	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Cible 22	<p>Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales</p> <p>22.b Nombre de pays prenant des mesures pour assurer une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre dans la prise de décisions, ainsi que l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité, pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que pour les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et la protection intégrale des défenseurs des droits humains environnementaux</p>	<p>Les ventilations par territoires autochtones et traditionnels et la gouvernance de tous les indicateurs sont pertinentes pour la cible 22</p>	<p>21.CT.2 Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions liées à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux</p> <p>21.CT.3 Indice de diversité linguistique</p> <p>22.CT.1 Proportion de la population adulte totale bénéficiant de droits fonciers sûrs, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui considère ses droits fonciers comme sûrs, par sexe et type de tenure</p> <p>22.CT.2 Nombre de cas vérifiés d'assassinats et d'autres agressions contre des défenseurs des droits humains environnementaux au cours des 12 derniers mois</p>	<p>22.CY.1 Proportion des postes occupés dans les institutions nationales et locales, notamment (a) les assemblées législatives ; (b) la fonction publique ; et (c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, personnes handicapées et groupes de population</p> <p>22.CY.2 Proportion de pays disposant de systèmes permettant de suivre et de rendre allocations en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes</p> <p>22.CY.3 a) Proportion de la population agricole totale détenant la propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; et b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les titulaires de droits sur des terres agricoles, par type de tenure</p> <p>22.CY.4 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et/ou de contrôle des terres</p> <p>22.CY.5 Proportion de la population qui estime que la prise de décision est inclusive et réactive, par sexe, âge, handicap et groupe de population</p> <p>22.CY.6 Superficie couverte par les territoires et zones déclarés comme étant gouvernés, gérés et conservés par des peuples autochtones et des communautés locales gardiens (ICCA — territoires de vie)</p>

## Outils permettant de surveiller les résultats en matière de biodiversité

Sans objet

## Outils permettant de surveiller les effets climatiques

Sans objet

---

## Coûts de mise en œuvre

---

Non disponible

---

## Intervention dans la pratique

---

Parmi les exemples notables de mise en œuvre réussie d'approches multipartites inclusives renforcées dans la gouvernance alimentaire, on peut citer :

- [Conseil de politique alimentaire d'Antananarivo à Madagascar](#) : entre 2020 et 2022, le Conseil de politique alimentaire d'Antananarivo (AFPC) a contribué à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action visant à renforcer la résilience du système alimentaire de la ville-région d'Antananarivo. L'élaboration de la stratégie s'est appuyée sur une évaluation participative du système alimentaire de la ville-région et a été menée par une équipe centrale composée de la municipalité urbaine d'Antananarivo, de la région d'Analamanga et de la Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage du ministère à Analamanga. La nature multi-niveaux de cette équipe a contribué à son succès, et sa proximité avec les décideurs a permis d'obtenir l'adhésion politique à la stratégie et d'assurer son succès.
  - [Programme participatif d'agriculture urbaine en Équateur](#): à Quito, ce programme rassemble divers acteurs, notamment les autorités locales, la société civile et le secteur privé, afin de promouvoir une agriculture urbaine durable. Cette collaboration a conduit à la création de jardins urbains, contribuant ainsi à l'augmentation des espaces verts, à la préservation des espèces végétales locales et à l'amélioration de la biodiversité urbaine.
  - [République démocratique populaire lao, Zimbabwe, Madagascar et Vanuatu](#): ces pays ont fait preuve d'un engagement exemplaire auprès des parties prenantes multisectorielles à différents niveaux de gouvernance. Ils ont mis en œuvre une approche globale de la société et du gouvernement pour intégrer la conservation de la biodiversité dans les secteurs agroalimentaires, démontrant ainsi comment la gouvernance collaborative peut directement soutenir la préservation de la biodiversité.
- 

## Références

---

1. Adam L, James T et Munyua Wanjira A. *Foire aux questions sur les partenariats multipartites dans le domaine des TIC au service du développement : guide à l'intention des animateurs nationaux des politiques TIC*. Melville : Association pour le progrès des communications ; 2007. [https://www.apc.org/sites/default/files/CATIA\\_MS\\_Guide\\_EN.pdf](https://www.apc.org/sites/default/files/CATIA_MS_Guide_EN.pdf)
  2. CBD. (n.d.). Objectifs pour 2030 (avec notes d'orientation). Consulté le 10 décembre 2024, sur <https://www.cbd.int/gbf/targets>.
  3. Melvin, L., Wood, K., Andracka, S. et Petit, N. *Guide pour une action collaborative efficace : collaboration approfondie pour un changement systémique dans les systèmes alimentaires et agricoles*. PNUD ; 2024. <https://www.undp.org/facs/publications/effective-collaborative-action>
-

4. Nicolini, G., Bladon, A., Ducros, A., Swiderska, K., Torres Ledezma, C. et Bortoletti, M. *Food systems governance and the environmental agenda* (Gouvernance des systèmes alimentaires et programme environnemental). IIED ; 2023. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2023-09/21616IIED.pdf>
  5. Programme « Systèmes alimentaires durables » du réseau One Planet. *Vers une compréhension commune des systèmes alimentaires durables* ; 2020. [www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/from-crm/sfs\\_programme\\_glossary\\_towards\\_a\\_common\\_understanding\\_of\\_sfs\\_2020.pdf](http://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/from-crm/sfs_programme_glossary_towards_a_common_understanding_of_sfs_2020.pdf)
  6. Posthumus H, Bosselaar J et Brouwer H. *The Food Systems Decision-Support Toolbox* (Boîte à outils d'aide à la décision pour les systèmes alimentaires). Wageningen : Centre pour l'innovation dans le développement de Wageningen ; 2021. <https://edepot.wur.nl/541410>.
  7. ONU. (2021). *Note d'orientation | Gouvernance de la transformation des systèmes alimentaires*. Extrait de [https://www.unfoodsystemshub.org/docs/unfoodsystemslibraries/fss-community/chapter-2/policybrief\\_governanceunfss.pdf?sfvrsn=edae3afc\\_1](https://www.unfoodsystemshub.org/docs/unfoodsystemslibraries/fss-community/chapter-2/policybrief_governanceunfss.pdf?sfvrsn=edae3afc_1).
  8. PNUÉ, FAO et PNUD (éd.). (2023). *Repenser nos systèmes alimentaires : un guide pour la collaboration multipartite*. [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42743/Rethinking\\_food\\_systems.pdf?sequence=3&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/42743/Rethinking_food_systems.pdf?sequence=3&isAllowed=y)
  9. PNUÉ. (2019). *Cadre collaboratif pour la transformation des systèmes alimentaires*. Extrait de [https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/un-e\\_collaborative\\_framework\\_for\\_food\\_systems\\_transformation\\_final.pdf](https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/un-e_collaborative_framework_for_food_systems_transformation_final.pdf).
-